

ÉLODIE ALBEROLA, ISA ALDEGHI ET SANDRA HOIBIAN

Être salarié : un idéal, sauf pour les jeunes qui aspirent à plus de liberté

Après avoir été longtemps en diminution, le nombre d'indépendants semble repartir à la hausse depuis le début des années 2000. Parallèlement se multiplient des situations en « zone grise » entre le statut de salarié et celui d'indépendant. L'enquête Conditions de vie et aspirations du CRÉDOC de 2016 montre que, dans leur très grande majorité, nos concitoyens jugent la situation de salarié préférable, dans l'absolu, à celle d'indépendant. Comme dans de nombreux pays développés, cette préférence a fortement augmenté depuis les années 2000.

Pour les plus âgés, le statut d'indépendant est notamment synonyme de lourde charge de travail venant empiéter sur la vie personnelle. L'opinion des jeunes est très différente : 45% des 18-24 ans estiment que travailler à son compte est une situation plus enviable. Loin d'être considérée comme un pis-aller face à un marché du travail saturé et peu sécurisant, l'indépendance est associée par cette classe d'âge à une plus grande liberté et une opportunité pour bien concilier vie privée-vie professionnelle. Très peu mettent en avant les impacts en termes de fragilisation de la protection sociale, ou le manque de sécurité. Et dans les faits, 20% des jeunes se sont saisis des nouvelles opportunités d'emplois occasionnels proposés par l'économie dite « collaborative ».

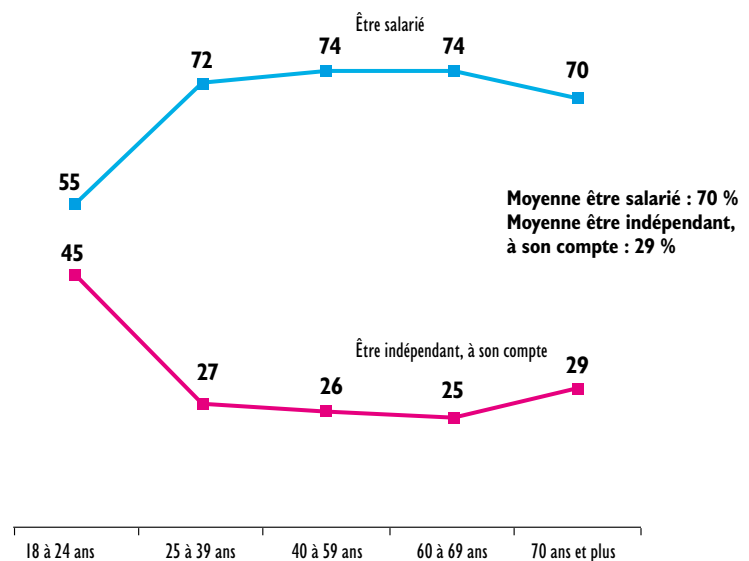
> Le salariat jugé plus enviable que l'indépendance

L'évolution du monde du travail en France a été longtemps orientée vers une progression du salariat au détriment du statut d'indépendant, en raison notamment de la diminution de l'emploi agricole indépendant et l'expansion du travail salarié dans les services. Depuis le début des années 2000, la tendance s'inverse et le nombre d'indépendants repart timidement sur le sentier de la croissance (+1 % en moyenne par année).

De plus, une zone grise se développe aujourd'hui entre les statuts d'indépendant et de salarié avec la multiplication de relations triangulaires travailleur – client – plateforme (où le travailleur est théoriquement sans lien de subordination avec la plateforme numérique mais en réalité soumis à nombreuses de ses règles sans réelle marge de manœuvre) et l'essor des statuts atypiques (voir encadré).

LE SALARIAT JUGÉ PLUS ENVIABLE, LES JEUNES ÉTANT PLUS ATTIRÉS PAR L'INDÉPENDANCE

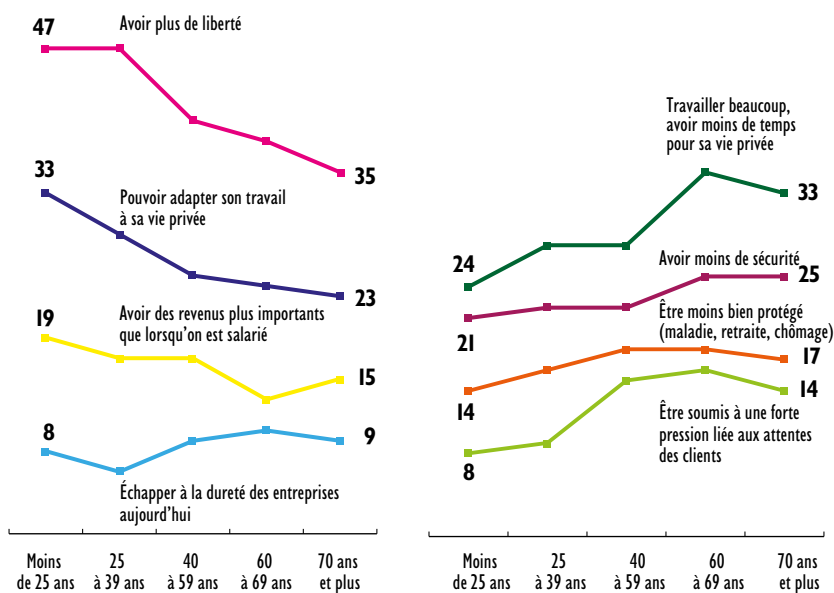
Idéalement, quelle situation trouvez-vous la plus enviable ? Être salarié / Être indépendant, à son compte (en %)



Source : CRÉDOC, enquête Conditions de vie et aspirations, début 2016. Le total peut être inférieur à 100 %, quelques personnes ayant répondu qu'elles ne savaient pas.

LES JEUNES VOIENT DANS LE TRAVAIL INDÉPENDANT UN ESPACE DE LIBERTÉ ET PENSENT MOINS À DES INCONVÉNIENTS TELS QUE LE VOLUME DE TRAVAIL, LA PRESSION OU LE MANQUE DE SÉCURITÉ

Pour vous, avoir une activité indépendante, par rapport à être salarié, c'est avant tout ? (en %)



Source : CRÉDOC, enquête Conditions de vie et aspirations, début 2016.

Face à ces évolutions, les Français, interrogés dans l'enquête Conditions de vie et aspirations du CRÉDOC affichent une préférence très nette pour le salariat : pour 70 % de la population, le salariat est une situation plus enviable que l'indépendance. Comme dans d'autres pays européens, cette proportion a beaucoup progressé : elle n'était que de 41 % en 2000 (cf. encadré)

> Les jeunes davantage séduits par l'indépendance

Les plus jeunes se singularisent par une plus forte attraction pour l'indépendance : parmi les 15-24 ans, près d'une personne sur deux valorise ce statut. L'intérêt financier est loin d'être la première motivation de cette classe d'âge. Ils y voient par exemple, beaucoup plus que leurs aînés, un moyen d'améliorer l'articulation entre vie privée et vie professionnelle (33 % contre 23 % des plus âgés). Il s'agit probablement d'un revirement dans les représentations : les plus âgés se figurent en effet plus souvent le statut d'indépendant

LES MUTATIONS DU MARCHÉ DE L'EMPLOI

Depuis le début des années 2000, le nombre d'indépendants repart timidement sur le sentier de la croissance. Si, en France, la progression est modeste, elle s'insère dans une dynamique qui dépasse les frontières de l'Hexagone. La progression est marquée dans d'autres pays de niveau économique proche, comme le Royaume-Uni et les Pays-Bas ainsi que le souligne France Stratégie. Cette progression du non-salariat est due essentiellement dans l'Hexagone à l'augmentation des effectifs d'indépendants sans salarié (COE 2014). La création du statut d'auto-entrepreneur en 2008 a connu un large succès.

comme une très lourde charge de travail venant empiéter sur la vie personnelle. Les jeunes se distinguent par un fourmillement d'attentes et par l'aspiration à une vie dans laquelle les différents pôles joueraient un rôle important et aucun ne serait désinvesti. Loin des caricatures de la génération Y souvent décrite comme infidèle, volatile, insoumise, et touche-à-tout, les enquêtes européennes sur les valeurs montrent

par exemple que les jeunes considèrent de plus en plus que « travailler est un devoir envers la société » (67 % des 18-29 ans, soit +20 points en dix ans). Mais ils ne veulent pas tout sacrifier à leur carrière et aspirent à une vie équilibrée, aussi bien les jeunes femmes que les jeunes hommes. Une très nette majorité s'oppose à l'idée que « le travail devrait toujours passer en premier, même si cela veut dire moins de temps libre ». Le statut d'indépendant est ainsi vu comme un moyen de concilier ces aspirations.

> Les atouts du salariat séduisent moins les jeunes

Les jeunes sont en outre moins nombreux que les autres à associer salariat et sécurité ou protection sociale. Depuis le début des années 1990, des travaux pointent l'aggravation d'une fracture entre les générations pour lesquelles l'entrée dans la vie adulte s'est faite dans des conditions favorables voire exceptionnelles (les baby-boomers) et celles pour qui la première recherche d'emploi a eu lieu dans un contexte de crise économique. Les CDD courts représentent aujourd'hui 69 % des embauches. Et dans la très grande majorité des cas (84 %), il s'agit de « réembauche » dans une même entreprise, c'est-à-dire que l'employeur fait le choix d'embaucher plusieurs fois la même personne en contrats courts successifs plutôt que lui proposer un seul contrat plus long.

Les mécanismes de solidarité entre les générations (retraites, dépendance) semblent d'autant plus remis en cause que les systèmes ont été bâtis autour d'un cycle de vie à trois temps : éducation, travail, retraite, aujourd'hui bousculé car les parcours familiaux et professionnels sont plus chaotiques. Selon la dernière enquête de la Fondation de Dublin sur la qualité de vie au travail, 21 % des moins de 35 ans estiment qu'ils risquent de perdre leur travail au cours des six prochains mois contre 10 % des 50 ans et plus. On comprend que le salariat soit moins associé dans

l'esprit des jeunes générations à la sécurité et la protection.

Pourtant, la situation réelle des nouveaux indépendants n'est pas sans dommages. Par exemple sur leur état de santé quand ces travailleurs ont une faible latitude décisionnelle et des contraintes élevées. S'y ajoute le stress lié à une incertitude économique amplifiée par rapport à celle des salariés. Et surtout, en France, le système de protection sociale s'est construit autour du salariat. Comme le souligne le rapport de France Stratégie sur l'avenir du travail, les risques des nouveaux indépendants en cas de perte d'emploi et d'accès à la retraite ne sont pas toujours bien couverts.

> Pour les jeunes, indépendance signifie liberté

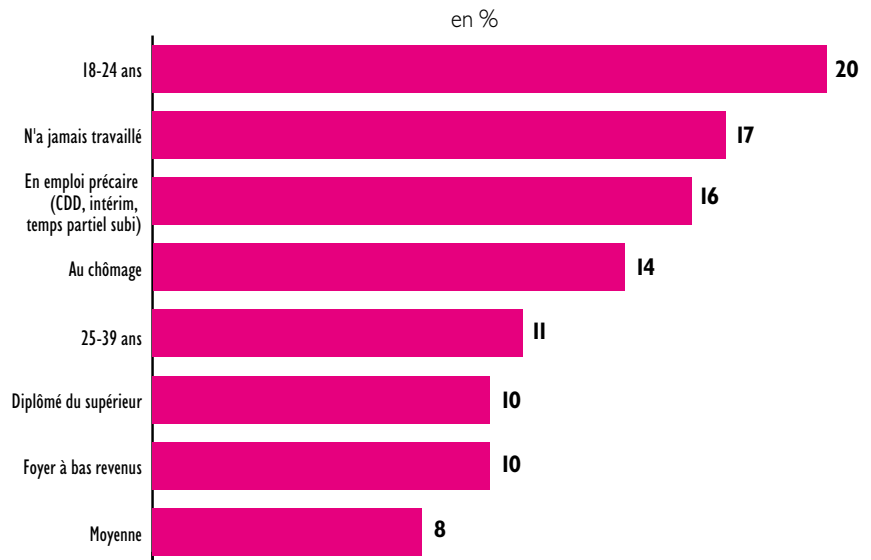
D'abord et avant tout, les jeunes se disent séduits par la liberté qu'ils associent à la situation d'indépendant (47 % de citations). La valeur de liberté est, de manière générale, plus fortement appréciée par les jeunes : ils sont ainsi plus nombreux que leurs aînés à considérer que la société française, dans son ensemble, devrait offrir plus de liberté pour mieux fonctionner (31 % contre 22 % des 70 ans et plus). Dans un monde de plus en plus horizontal et collaboratif, où émerge le souhait d'acquiescer une forme d'autonomie face à des entreprises qui ne les sécurisent plus ni ne leur offrent l'épanouissement qu'ils recherchent, la forme statique et hiérarchisée du salariat semble moins attractive pour les jeunes générations.

> L'émergence des emplois indépendants occasionnels

De fait, contraints financièrement ou tentés par l'aventure, 20 % des jeunes déclarent avoir de manière occasionnelle « exercé au cours des 12 derniers mois, une activité rémunérée de manière indépendante (auto-entrepreneuriat, chauffeur ou hôte via un site internet, garde d'enfant ou aide aux personnes âgées, etc.) ». Le taux

LES PLUS JEUNES, LES SALARIÉS PRÉCAIRES ET LES CHÔMEURS PLUS CONCERNÉS PAR L'ACTIVITÉ INDÉPENDANTE OCCASIONNELLE

Pourcentage de personnes n'ayant pas déclaré comme activité principale une activité à leur compte et ayant par ailleurs exercé, au cours des 12 derniers mois, une activité rémunérée de manière indépendante



Guide de lecture : 20 % des 18-24 ans ne se déclarent pas « à leur compte » tout en ayant exercé au cours des 12 derniers mois une activité rémunérée occasionnelle (auto-entrepreneuriat, chauffeur ou hôte via un site internet, garde d'enfant ou aide aux personnes âgées, etc.).

Source : CRÉDOC, enquête Conditions de vie et aspirations, début 2016

LA PRÉFÉRENCE POUR LE SALARIAT SE GÉNÉRALISE DANS LES PAYS DÉVELOPPÉS

Une étude de la Commission européenne réalisée en 2012 constate également une nette préférence pour le salariat dans de très nombreux pays européens. La France n'étant pas en tête, tant s'en faut, des populations les plus attachées à ce statut. La proportion de personnes préférant le salariat à l'indépendance est très forte aussi bien dans des pays du nord de l'Europe : Suède, Danemark, Finlande, que chez de plus proches voisins : Belgique, Allemagne, Luxembourg, Espagne, etc.

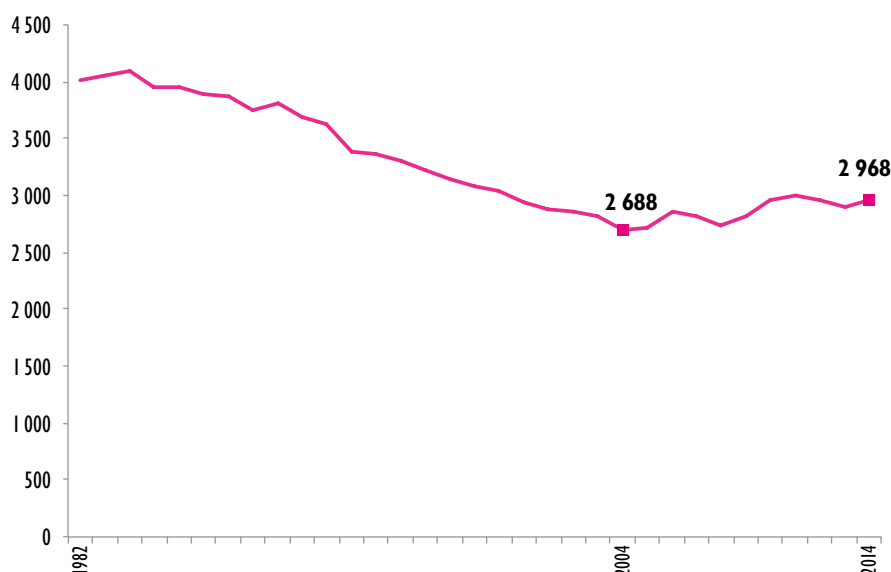
Cette même étude indique une progression dans le temps de l'attachement au contrat entre employeur et salarié. En 2000, seuls 48 % des Allemands préféraient le salariat au statut d'indépendant, ils sont 65 % en 2012. Le taux progresse également au Royaume-Uni passant de 50 % en 2000 à 63 % en 2012, aux Pays-Bas de 58 % à 64 %, ainsi qu'en France où la situation de salarié, valorisée par seulement 41 % de la population en l'an 2000, l'est par 57 % en 2012. Même aux États-Unis, souvent associés au pays de la liberté d'entreprendre, la préférence pour le salariat passe de 28 % à 46 % dans le même intervalle de temps (2000-2012).

est bien plus élevé que dans l'ensemble de la population (8 %). La proportion est importante aussi (16 %), chez les actifs en situation précaire (en CDD, en intérim ou en temps partiel subi) chez les chômeurs (14 %), et parmi ceux qui n'ont jamais exercé de profession (17 %). Elle est de 10 % chez les personnes de foyers aux bas revenus contre 7 % chez les hauts revenus.

Mais la contrainte financière ne semble pas la seule à jouer. En particulier, les pratiques de travail occasionnel sont d'autant plus courantes que l'individu est diplômé (le taux atteint 10 % chez les diplômés du supérieur contre 6 % chez les non-diplômés). Le développement du numérique a en effet favorisé le développement de nouvelles formes d'activité, situées à la frontière

UNE BAISSÉ TRÈS NETTE DES EMPLOIS NON SALARIÉS ET UNE INVERSION DE TENDANCE DEPUIS LE DÉBUT DES ANNÉES 2000 QUI RESTE MESURÉE

Effectifs non salariés (nombre d'emplois au sens du BIT en milliers) entre 1982 et 2014



Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans et plus.

Note : données de 1982 à 2014, corrigées pour les ruptures de série.

Source : Insee, enquêtes Emploi (calculs Insee).

L'ESSOR DES CONTRATS COURTS ET ATYPIQUES

Depuis le début des années 2000, une montée continue du nombre de CDD courts (d'un mois ou moins) est à l'œuvre : leur nombre a en effet doublé en vingt ans passant de 1,6 million en 1995 à 4,2 millions de contrats par trimestre en 2014.

Plus généralement, les formes d'emploi « atypiques » par rapport au CDI à temps plein se multiplient : CDD d'usage, CEIGA, contrats vacataires, CDI intermittent, CDIC ou Contrat de chantier (CDIC), contrats aidés (CUI-CAE, CUI-CIE, emploi d'avenir), contrats en alternance (contrat de professionnalisation en CDD, en CDI, contrat d'apprentissage), formes d'emploi spécifiques (à distance du salariat classique tel multi-emploi), type emplois partagés (groupement d'employeurs, entreprise de travail en temps partagé – ETP) et formes d'autoentrepreneuriat (coopérative d'activités et d'emplois, portage salarial, auto-entrepreneur).

entre indépendants et salariés, en élargissant les occasions de mise en relation d'offres de service et de clients, sans passer toujours par la création d'un statut spécifique d'indépendants. De nombreux débats récents portent sur les avantages et inconvénients de ce qui est parfois désigné sous le terme d'uberisation.

Quoi qu'il en soit, ces activités développées en marge du salariat, ou par des personnes sans emploi principal, semblent, de fait, rencontrer un écho particulier chez les jeunes. ■

L'ENQUÊTE DU CRÉDOC SUR LES CONDITIONS DE VIE ET LES ASPIRATIONS

Cette analyse s'appuie notamment sur des résultats issus de l'enquête permanente du CRÉDOC sur les « Conditions de vie et aspirations » de la population, laquelle est réalisée deux fois par an (hiver et printemps) depuis 1978, auprès d'un échantillon représentatif de la population, sélectionné selon la méthode des quotas.

Ces quotas (région, taille d'agglomération, âge, sexe, catégorie sociale) sont calculés d'après les résultats du dernier recensement de la population. Un redressement final est effectué pour assurer la représentativité par rapport à la population nationale. Tous les résultats présentés dans ce document s'appuient sur des données recueillies en ligne auprès de 3 000 personnes représentatives du territoire français en janvier 2016.

Pour en savoir plus

- > *Les mutations du travail. L'envie d'être salarié domine, sauf chez les jeunes qui aspirent à plus de liberté*, Élodie Alberola, Isa Aldeghi et Sandra Hoibian, Cahier de recherche, n° C334, décembre 2016.
- > *L'avenir du travail : quelles redéfinitions de l'emploi, des statuts et des protections ?*, Cécile Jolly, Emmanuelle Prouet (coord.), Document de travail, n° 2016-04, France Stratégie, 2016.
- > *Entrepreneurship in the EU and beyond*, Commission européenne, Flash Barometer, n° 354, 2012.

● Directeur de la publication : Christian Tardivon ● Rédacteur en chef : Yvon Rendu

● Relations publiques et presse : Isabelle Delakian 01 40 77 85 10. E-mail : isabelle.delakian@credoc.fr

● CRÉDOC, 142, rue du Chevaleret, 75013 Paris ● Commission paritaire n° 2193 ● AD/PC/DC ● www.credoc.fr

● Design graphique : mr@kit-de-com.fr – www.kit-de-com.fr